

Informations relatives à la signature d'une convention mentionnée à l'article L225-38 du Code de commerce (Articles L22-10-13 et R22-10-7 du Code de commerce)

Résiliation de la convention de sous-location "Spring" entre North Atlantic Energies NAE (anciennement Esso S.A.F.) et North Atlantic Chemical NAC (anciennement ExxonMobil Chemical France) (2021).

● **Objet de la convention :**

Convention de sous-location à North Atlantic Chemical (NAC - anciennement EMCF) de postes de travail et d'emplacements de stationnement dans l'espace pris en location par NAE à ICADE au sein de l'immeuble Spring à Nanterre, avec un terme le 30 novembre 2028

● **Intérêt pour North Atlantic Energies:**

Cette convention permettait à North Atlantic Energies d'optimiser l'utilisation de ses locaux et d'en réduire les coûts de location. Sa résiliation d'un commun accord par les deux parties permet à NAE d'augmenter le nombre de travail de postes disponibles. Suite à sa réorganisation opérée suite au changement de contrôle intervenu le 28 novembre 2025 elle a un besoin accru de postes de travail.

● **Noms des personnes directement ou indirectement intéressées et nature de leur relation avec la société :**

- Charles Amyot, Président de North Atlantic Chemical et Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de North Atlantic Energies.

● **Date de signature de la résiliation de cette convention :** 29 Avril 2026

● **Conditions financières :**

A la suite de l'arrêt du vapocraqueur en 2024 et de la cession du fonds de commerce de NAC le 28 novembre 2025, NAC a cessé toute activité sur le site de Spring

Dans ce contexte, NAE et NAC ont convenu d'une résiliation amiable et anticipée à la convention de sous-location conclue le 21 mai 2021, avec effet au 30 avril 2026, sans contrepartie financière due au titre de la résiliation anticipée.

● **Indication du rapport entre son prix pour la société et le dernier bénéfice annuel de celle-ci :**

N/A